

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.009

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 4 Février à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

27 Janvier 1997

DATE D'AFFICHAGE

27 Janvier 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT,
CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN,
DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, MM.
MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, et
SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : MM. GAVEN et MALBOIS

ETAIENT REPRESENTES : Mlle BARRAUD-DUCHERON par le Cl. MONNARD
Mme MARTIN par Monsieur CANDAU
Monsieur SABATHIER par M. MOST

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Ouverture de crédits pour l'exercice 1997 - Section
Investissement

VOTE : 2 Abstentions - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

En application des articles 15 et 22 de la loi du 5 janvier 1988, le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant de l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Pour permettre la poursuite d'opérations en 1997, et le commencement de travaux urgents dès le début 1997, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissements au titre de l'exercice 1997.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la loi du 5 janvier 1988 n° 88-13
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'ouvrir les crédits d'investissements suivants, au titre de l'exercice 1997 :

DEPENSES :

C.T.M.

2182 - 0227

. MATERIEL DE TRANSPORT 120 000 F
(ACHAT DE VEHICULES)

VOIRIE

2315 - 640

. TRAVAUX SUR INSTALLATION DE VOIRIE 400 000 F

ECLAIRAGE PUBLIC

2315 - 6280

. TRAVAUX SUR INSTALLATION ECLAIRAGE PUBLIC 220 000 F

SIGNALISATION ROUTIERE

2315 - 6281

. TRAVAUX SUR INSTALLATION DE SIGNALISATION ROUTIERE 100 000 F
(FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION ROUTIERE)

BATIMENTS

2313 - 110

. TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS SCOLAIRES 24 000 F
(ECOLE DE L'YEUSE - REMPLACEMENT DE VENTILO-CONVECTEURS)

2313 - 0228
. TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS DIVERSES 115 000 F
(RESTAURANT "LA JABOTIERE" REFECTION
PARTIELLE DE LA TOITURE)

ACQUISITION FONCIERE

2111 - 651
. ACQUISITION TERRAINS NUS 2 000 000 F
(1ER ACOMPTE - ACQUISITION PROPRIETE
BROCHON)

MATERIEL

2188 - 211
. (PISTE DE LUGE) 50 000 F
=====

TOTAL DEPENSES 3 029 000 F

RECETTES

10222 - 01
. F.C.T.V.A. 170 000 F

1641 - 01
. PRODUIT DE L'EMPRUNT 2 859 000 F
=====

TOTAL RECETTES 3 029 000 F

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 Février 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS